

CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 12 décembre 2013

Le président, M. Moritz de Hadeln, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il remercie l'huissier et l'huissier-suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 63 Conseillers et Conseillères.

9 personnes sont excusées (Mmes Katia Annen, Charlotte Gabriel, Myriam Grandjean, Maëlle Meigniez, Sabine Million-Courvoisier et MM. Rasul Mawjee, Marek Swierkosz, Patrick Uebelhart, Christian Vernex).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Vous avez constaté le rectificatif de l'ordre du jour selon la convocation du 7 novembre: suppression du point 9: Préavis N°44, suite au délai supplémentaire accordé à la Commission technique. Ainsi la numérotation a été modifiée.

Le bureau a reçu une interpellation.

Interpellation de Mme Régina Bovet, au nom du Parti socialiste, concernant un jardin éducatif.

L'interpellation étant soutenue par cinq membres, elle sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

Le président demande à Mme R. Bovet si elle désire développer son interpellation séance tenante, celle-ci répond par l'affirmative.

Le président remercie les Conseillers de bien vouloir faire parvenir postulat, motion ou interpellation au Bureau au moins 24 heures avant la séance afin de préparer celle-ci dans les meilleures conditions.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de 3 Conseillers/ères.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 octobre 2013.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Line Gilliland «Pour un partage des eaux à Gland».

7. Postulat de Mme Jeannette Weber intitulé «Qu'entreprend la Municipalité contre le "littering" dans notre commune?».
8. Interpellation de M. Martial Cosandier «Schéma Directeur Gland/Vich – site 1C».

Préavis avec décision

9. **Préavis municipal N° 54** relatif au budget de l'exercice 2014.

Première lecture

10. **Préavis municipal N° 55** relatif à la réorganisation des Etablissements scolaires de Gland en lien avec l'harmonisation cantonale (HarmoS).
11. **Préavis municipal N° 56** relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration du projet de construction du nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF.

Autres objets

12. Réponse municipale au postulat de Mme Valérie Cornaz-Rovelli intitulé «Stationnement vélos et Vélo-station» et nomination d'une Commission.
13. Rapport intermédiaire d'activités de la Commission de gestion pour l'année 2013.
14. Interpellation de Mme Régina Bovet, au nom du Parti socialiste, «Concernant un jardin éducatif».

Divers

15. Divers (10 octobre et ceux de ce jour) + propositions individuelles.

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Assermentation de 3 Conseillers/ères

Mme Villaine au nom du Parti socialiste, présente M. Redouane Lazreq, remplaçant M. Jean-Michel Favez, démissionnaire. M. Lazreq est de nationalité marocaine et est en procédure de naturalisation. Il réside en Suisse depuis plus de 13 ans, à Gland depuis plus de 3 ans. Il est marié, père d'une fille de 7 ans et en attente imminente de son 2^{ème} enfant. M. Lazreq travaille dans le domaine de l'éducation spécialisée et de la petite enfance. Il vient de démarrer un nouveau poste d'éducateur dans une crèche attachée à la société Hublot à Nyon. Ce soir, il doit d'ailleurs participer à une importante réunion de présentation et d'information au comité de cette crèche et devra quitter le Conseil sitôt après son assermentation. Merci de bien vouloir l'en excuser et de lui réserver bon accueil.

Mme Villaine au nom du Parti socialiste, présente M. Larry Sarrasin, remplaçant M. Michael Rohrer, élu à la Municipalité. M. Sarrasin est binational, Suisse-Portugais et vit à Gland depuis près de 14 ans. Il vient de terminer un diplôme de spécialiste en information documentaire (bibliothèque, archives et documentations). Il travaille actuellement à la bibliothèque de Lancy, après un passage à celle de l'EPFL. Il a effectué son CFC d'assistant en information documentaire à la bibliothèque scolaire et communale de Gland. M. Sarrasin est membre actif du POP Vaud. Il préside la section "Nyon -La Côte" et assure la vice-présidence du POP Vaudois. Il est membre de l'Association des assistants et agents en information documentaire. Merci de lui réserver bon accueil.

M. Bachelard au nom du GdG, présente Mme Christelle Giraud-Nydegger, remplaçant Mme Giulia Ricci, démissionnaire. Mme Giraud-Nydegger habite à Gland depuis le 1^{er} mai 2011. Elle est mariée et maman de deux petites filles. Après avoir commencé des études de droit à l'Université de Lausanne, elle a terminé sa formation dans le domaine bancaire, domaine dans lequel elle travaille depuis près de 14 ans. Après quelques années à Genève, Mme Giraud-Nydegger part travailler à Athènes, elle y restera 1 an; puis elle s'en ira vivre 8 ans à Singapour où elle travaille en tant que conseillère à la clientèle privée fortunée dans une banque internationale. Depuis 3 ans, Mme Giraud-Nydegger est de retour avec sa famille et travaille

dans une grande banque suisse à Lausanne, en tant que conseillère à la clientèle suisse. Elle apprécie tout particulièrement les activités en famille et le contact avec les gens. Elle suit les séances de préparation du GdG depuis bientôt deux ans et se réjouit d'établir un rapport privilégié avec la population de Gland et de participer à la vie politique de la ville. Merci de lui réserver bon accueil.

Le président invite Mme Giraud-Nydegger et MM. Lazreq et Sarrassin à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux Conseillers, après lecture du serment, promettent de le respecter.

Le président les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseillers présents passe à 66.

Avec le départ de M. Redouane Lazreq, le nombre de Conseillers présents passe à 65.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 octobre 2013.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 octobre 2013.

4. Communications du Bureau

- Le 4 novembre, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil de ce 12 décembre.
 - Le 6 novembre, le Bureau a reçu un courrier de Mme Charlotte Gabriel priant de l'excuser aux trois prochains Conseils, ainsi qu'aux réunions de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales prévues durant son absence. Depuis le 1^{er} novembre et pour une durée de 5 mois, Mme Gabriel effectue un voyage en Inde.
 - Le 7 novembre, le président a assisté à la cérémonie des prix artistiques 2013. Les lauréats étaient: M. Julien Mégroz, compositeur, percussionniste, pour le Prix RégioNyon; Mme Sabrina Vega, artiste peintre pluridisciplinaire, pour la Bourse Jean Knechtli; l'Association Ripopée, maison d'édition, pour le Prix de la Ville de Nyon et M. Jean-Samuel Curtet, écrivain, pour le Mérite de la Ville de Nyon.
 - Le 14 novembre, M. Jacques Carpentier, 1^{er} membre de la Commission du préavis N° 44 concernant la demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du Centre sportif «En Bord» et la rénovation de la buvette du FC Gland, a sollicité un délai supplémentaire pour soumettre son rapport au Conseil. Cette demande est justifiée en détail par le manque d'informations importantes concernant autant des aspects techniques que financiers. Après délibérations, le Bureau a accordé un délai jusqu'au Conseil du 13 février 2014.
 - Le 14 novembre, reçu un courrier de M. le Préfet concernant les décisions du Conseil Communal soumises à référendum, art. 107, 109, 110 et ss de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, stipulant que la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal.
 - Le 21 novembre, reçue une invitation de M. Daniel Grosjean, Commandant du Service du feu, à participer au dernier rapport du SDIS Gland-région du 13 décembre avant la transformation du service en SDIS Gland-Serine.
 - Le 23 novembre, reçu l'invitation à participer le 14 décembre au déjeuner offert par la Société de développement aux personnes du 3^{ème} âge. Le président y a répondu favorablement.
 - Le 24 novembre, le Bureau a procédé au dépouillement des trois objets fédéraux soumis aux électeurs. Sur les 6'102 électeurs inscrits, 54% a voté, ce qui constitue un record historique de participation. Il est à noter qu'un nombre croissant de jeunes électeurs semble avoir participé au scrutin.
- Pour un salaire équitable (initiative 1:12): L'objet a été refusé par 2'110 électeurs contre 1'114, 69 bulletins blancs et 2 nuls, soit refusé par 65% des bulletins valables.

Initiative familles: L'objet a été refusé par 2'089 électeurs contre 1'132, 64 bulletins blancs et 4 nuls, soit refusé par 64,8% des bulletins valables.

Vignette autoroutière: L'objet a été refusé par 2'228 électeurs contre 1'005, 59 bulletins blancs et 6 nuls, soit refusé par 68,9% des bulletins valables.

Certains électeurs n'ont toujours pas compris qu'un point d'exclamation après un "oui" ou un "non", comme d'autres marques ou commentaires similaires annulent le bulletin de vote.

- Le 28 novembre, M. Jean-Pierre Deriaz, préfet du District, a rendu sa visite traditionnelle à notre Commune. Après vérification des archives du Secrétariat en présence du président et de la secrétaire, M. le Préfet en a constaté leur bonne tenue. La discussion s'est poursuivie sur divers sujets concernant le déroulement du Conseil communal, et notamment sur l'application de l'art. 40j de la Loi sur les communes (LC) qui oblige un membre du Conseil communal à se récuser spontanément, ou à défaut à être récusé, s'il prend part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Avec les Municipaux présents à cette réunion, il a été souhaité que ce sujet important soit abordé lors de la prochaine réunion des responsables des groupes du Conseil.
- Le 29 novembre, le projet du nouveau Règlement du Conseil communal a été transmis par la Municipalité au Département de l'Intérieur pour approbation.
- Le 30 novembre, le président a assisté au récital du Chœur mixte de Gland "Le Chêne" sur le thème du cinéma "Silence ! On tourne". La prestation des chanteuses et chanteurs et la mise en scène très cinéma devant une salle bondée l'a comblé.
- Le 3 décembre, reçu de la Préfecture les instructions concernant les 3 objets fédéraux soumis aux électeurs lors des votations du 9 février 2014.
- Le 10 décembre, assisté à la cérémonie de remise de la plaquette "Cité de l'Energie" à notre Commune par M. Georges Ohana, délégué de la Ville de Lausanne pour l'énergie et en présence de Mme Nicole Zimmermann, Cheffe de la section Collectivités publiques et bâtiments de l'Office fédéral de l'énergie. Cette cérémonie fut suivie de la présentation du nouveau bus hybride du TUG qui promet de réduire la pollution jusqu'à 50% par rapport aux bus traditionnels. Il s'agit du premier bus de ce type en service sur la Côte.

5. Communications de la Municipalité

Gérald Creteigny, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Personnel:** engagements: de 4 patrouilleurs scolaires: Mmes Marie Elisa Mirra, Karyn Castellone, Sandra Sacre et M. Gregory Bovet; dès le 6 janvier 2014, d'un aide-concierge pour le Collège de Mauverney: M. Manuel Christen; dès le 1^{er} février 2014, d'un dessinateur-architecte, responsable de la police des constructions: M. José Manuel Sanchez Parada.
- **Conseil régional:** le PIR a enregistré le vote positif de 33 communes, membres de l'Association. 11 législatifs communaux ont posé un regard différent sur la proposition du Comité directeur et du groupe de travail ce qui, conformément aux seuils élevés choisis, a invalidé l'application du programme. Le Codir a, dès le résultat connu, contacté les communes ayant voté négativement, les informant de son souhait de les rencontrer dans les meilleurs délais afin de les entendre sur les motifs du refus, quelle que soit leur nature. Cependant, les besoins identifiés par les communes pendant le long processus qui a précédé le PIR sont toujours là. Les résultats du vote des communes montrent un intérêt confirmé d'une large majorité d'entre elles en faveur d'une solution régionale à ces besoins. Sans attendre, le Codir entend se remettre à l'ouvrage, en collaboration avec les communes de l'Association. Pour ce faire, le Conseil intercommunal a désigné un groupe de travail composé de représentants des "sous-régions" de notre district (Lac-Vignoble pour les communes de Prangins à Perroy; Lac-Jura pour celles situées dans les bassins versant de Gland et Nyon; Asse & Boiron pour les communes de Eysins à Crassier et Terre-Sainte entre Crans et Mies). Gland et Nyon sont représentés dans ce groupe de travail dont l'objectif est de déterminer les conditions qui prévalent au traitement des projets régionaux ainsi que les modes de traitement envisageables. Le Codir est convaincu que la population de notre district mérite que l'on s'occupe de ses besoins dans les meilleurs délais; un arrêt jusqu'à la prochaine législature pourrait retarder la recherche d'une solution pour de nombreuses années. Pendant cette recherche de solutions à

moyen terme, qui devraient prendre forme au début de la prochaine législature, le Codir constate que des projets réalisables à court terme sont aujourd'hui déjà à maturité, bénéficiant pour certains de l'engagement formel de tiers pour leur financement. Certains de ces projets, pour lesquels des études ont été réalisées et du temps consacré par les communes concernées, les mandataires et les chefs de projet, méritent un traitement rapide au risque de perdre l'investissement déjà réalisé et de se retrouver en danger. Le Codir proposera lors d'un prochain Conseil intercommunal le traitement d'une "grappe" de projets répartis géographiquement et réalisables à court terme.

Le Conseil intercommunal a: validé le budget 2014 du Conseil régional, l'amendant de Fr. 25'000.- supplémentaires, consacrés au sport dans le district; accordé un crédit de Fr. 95'000.- pour la réalisation d'un agenda culturel à l'usage de tout le district, paraissant 4 fois par année sur deux ans, comprenant également une étude sur le transfert du support papier à l'application informatique; accordé un crédit de Fr. 55'000.- pour l'étude de positionnement d'un pôle bois dans le district; il s'agit de reconstruire la filière bois entre le producteur de bois suisse et le consommateur, spécialement dans la construction où le bois suisse n'est plus mis en valeur. Cette zone de compétence bois pourrait être située à La Rippe.

- **Divers:** l'Administration communale fermera ses portes le 24 décembre à 15h30 et reprendra ses activités le 6 janvier 2014 à 08h00. Pendant cette période, les assistants de Sécurité publique ainsi que la Voirie assureront les services minimaux pour le bien de la population.

La Municipalité formule ses vœux pour que chacune et chacun d'entre vous retrouve le temps de Noël cette sérénité qui nous fait si souvent défaut. L'année 2013 arrive à terme avec ses joies et ses souffrances, avec ce sentiment de fuite lorsque d'aventure on compte les années. Devant nous l'avenir, sombre ou clair, c'est selon. Mais ce qui nous tient avant tout, c'est ce bonheur de vivre en paix dans un magnifique pays. La Municipalité se réjouit de vous y retrouver toutes et tous en 2014.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Cheminement de la Falaise:** le 16 octobre, reçu un courrier du Tribunal cantonal informant que deux recours avaient été déposés contre la décision de lever les oppositions et approuvant le projet de réalisation du cheminement piétonnier. La Municipalité a aussi reçu deux oppositions au Plan de quartier "Falaise I, II et III". La Cour de droit administratif et public (CDAP) est en charge de ce dossier et a demandé de produire les éléments permettant de défendre la position de la Municipalité et de poursuivre le projet tel que présenté. Les oppositions au Plan de quartier "Falaise I, II et III" émanant des mêmes recourants et présentant les mêmes déterminations, la Municipalité demande, via notre Conseil, que la CDAP traite les deux recours en même temps.

- **Déchets:** SADEC: situation au 1^{er} janvier 2014 concernant la mise en œuvre des règlements des déchets selon le principe de causalité: 49 communes auront adopté le concept harmonisé; 6 ont décidé leur propre système de taxe au sac; 4 ont la taxe au poids et 1 doit encore se décider.

- **Service des eaux:** les travaux, suite à l'adoption du préavis N° 46 relatif aux installations de traitement et télégestion du Montant ont débuté; les deux communes partenaires Arzier/Le Muids et Genolier ont obtenu les crédits demandés auprès de leur Conseil respectif. L'essai de traçage sur notre réseau d'eau potable, dont le but était de confirmer ou infirmer s'il fallait maintenir une zone de protection S2 de notre source sur une partie de la commune de St-Cergue a eu lieu; pour information, la zone S2 mentionne, entre autre, que l'infiltration d'eaux usées, de même que tous les types de constructions et d'installations y sont interdits. Durant les 32 jours de surveillance, le traceur n'est pas arrivé à la source du Montant, aussi, la zone de protection S2 pourra certainement être muée en zone S3 par les Autorités cantonales et ainsi nous permettre de clore le dossier à satisfaction des Autorités de St-Cergue et Gland.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** renouvelé un emprunt de 5 Mio qui arrivait à échéance au 31 janvier 2014 pour une durée de 9 ans au taux de 1,69% (les offres reçues étaient entre 1,70 et 2,47%). Comme relevé dans les médias, pas

encore encaissé le montant dû pour 2012, des impôts sur les frontaliers et qui s'élève à 1,5 Mio. Par le passé, le montant était versé entre mi-septembre et début octobre. En regard de l'élément précité et des investissements déjà effectués, il a fallu faire un emprunt de 2 Mio à court terme (1 mois) au taux de 0,34%.

- **Santé:** Fondation Belle Saison, une Commission de 7 membres, comprenant M. Collaud avec pour remplaçant M. Th. Genoud, a été nommée afin d'avancer sur la construction d'un nouvel EMS à Gland et puisse partir dans un délai de 2 à 3 ans.

- **Domaines:** le 2 décembre a été signé l'acte d'achat définitif de la parcelle du Centre sportif.

- **Sport:** 22 novembre: ouverture de la patinoire, dont la surface a été agrandie (env. 520 m²). La fréquentation est identique à celle de la saison dernière et tout se passe bien. La location ayant été effectuée sur 4 ans, la Municipalité devra faire le point en mars/avril afin de se déterminer sur la suite à donner à ce dossier.

La commune s'est inscrite au duel intercommunal Coop de "La Suisse bouge" pour la première semaine de mai 2014. Cette manifestation est centrée sur des activités physiques et l'alimentation saine en Suisse; les informations parviendront ultérieurement de manière à savoir contre qui nous allons concourir et quelles seront les activités à mettre en place.

Mi-novembre, M. le Municipal a participé à une réunion avec les représentants des sociétés sportives avec à l'ordre du jour plusieurs thèmes abordés que la Municipalité doit étudier et apporter une réponse. Pour information: en 2000, le nombre de sportifs des sociétés glandoises était de 2'617; en 2008, de 3'848 et en 2013, de 4'300 avec un peu moins de 200 moniteurs pour l'ensemble de ces sociétés.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

- **Cité de l'énergie:** le label "Cité de l'énergie" a été obtenu par notre ville. La cérémonie de remise officielle du label réunissant tous les lauréats aura lieu en septembre 2014 à Bienne.

Durant tout le mois d'octobre, la commune en collaboration avec la S.E.I.C. a participé à l'action Energyday. 268 ampoules LED ont été vendues à prix réduit. Participation de la commune: Fr. 4'800.- env.; identique pour la S.E.I.C., vu le partenariat 50-50.

- **Collectrice Ouest:** la Municipalité a décidé de lancer une petite étude pour le 1^{er} trimestre 2014 concernant le tracé afin de, ou confirmer, ou trouver, une autre variante pour arriver à chiffrer cette collectrice Ouest et éventuellement faire participer les nombreux projets qui sont en cours dans cette partie de notre territoire.

- **PPA La Combaz:** est en examen préalable complémentaire, vu l'agrandissement du périmètre qui va maintenant jusqu'à la rue de la Paix. Le coefficient d'utilisation du sol (CUS) a été revu à la baisse pour mieux s'adapter aux bâtis existant de l'autre côté de la rue de la Paix pour arriver à 1.43 au lieu de 1.60, initialement prévu. Modification également du quota entre logements, 60% et activités, 40%, initialement 50-50.

- **Efficacité énergétique «Perrereets»:** les appels d'offre publique sont actuellement en publication concernant la remise à niveau énergétique du complexe. D'ici mai-juin 2014, le Conseil devrait avoir un préavis pour la première étape puisque la Municipalité a dû diviser en deux la réfection pour les bâtiments A, B, C.

- **PPA «Falaise - Plage»:** abandon du projet du port à sec; l'investissement était trop important pour seulement 125 places/bateaux. L'élaboration du PPA, sans le port à sec, se poursuit.

- **Révision PQ «Tuillières»:** la Municipalité a été approchée par le propriétaire de la centrale thermique où se trouve une parcelle de 3'000 m² qui pourrait être viabilisée. De ce fait, le 17 décembre aura lieu une séance de présentation aux propriétaires se trouvant à l'intérieur du plan de quartier afin d'entendre leurs desiderata sur les projets futurs et pour les intégrer dans cette modification de PQ.

- **Parcelle N° 436:** arrivé à terme de la relocalisation partielle, Sotridec, Sadec, la future déchèterie, le déplacement de l'usine Cermix sur cette parcelle, propriété des CFF, qui va être vendue aux différents partenaires.

- **UAPE «Perrerets»:** le projet d'une structure d'accueil pour écoliers, pause-déj, identique à celle de Mauverney et avec la même entreprise de construction, est lancé. Le 2^e étage sera dévolu à des salles de classes. Mise à disposition pour la rentrée d'août 2015.
- **TéléDôle SA:** l'assemblée générale s'est tenue le 5 décembre avec toujours les mêmes problèmes relevés: météo, quantité de neige et difficultés à boucler un budget dans ces conditions.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Don:** suite au typhon qui a dévasté plusieurs régions des Philippines, la Municipalité a décidé, lors de la collecte de la Chaîne du bonheur du 18 novembre, de faire un don de Fr. 12'000.- en faveur des malheureux sinistrés. La Chaîne du bonheur a reçu pour plus de 30 Mio de dons; 8 ont été affectés à l'aide d'urgence et le solde sera alloué à des projets de reconstructions et de réhabilitation qui débiteront en mars 2014. 12 des 25 organisations partenaires sont à l'œuvre dans la région.
- **CMS à Gland, réorganisation:** le CMS actuel de Montoly comprend plus de 100 collaborateurs et 50 bénévoles, ce qui représente une équipe surdimensionnée sous la responsabilité d'une seule responsable de Centre. Dès juillet 2014, un autre CMS verra le jour sur le site d'Eikenøtt, bâtiment D, y prendront place: la COOP, un Centre médical avec une dizaine de médecins et une pharmacie, entre autres. Après réorganisation: le CMS de Montoly desservira les villages environnants avec un responsable de Centre et environ 50 collaborateurs; celui de Eikenøtt desservira la ville de Gland avec une responsable de Centre et environ 50 collaborateurs.
- **Fête de la musique 2014:** aura lieu le 14 juin, aux Perrerets.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Etablissement primaire:** la Fête du Chêne aura lieu le 4 juillet 2014; le thème sera «Au Pays des Contes», départ du cortège à 19h00. Le spectacle prévu d'habitude le lendemain matin de la Fête aura lieu en mai. Les enfants bénéficieront ainsi d'un horaire plus souple le vendredi matin et pourront arriver en classe jusqu'à 9h15.
- **Restaurant scolaire DSR:** les élèves du secondaire fréquentent le restaurant avec plaisir. Ils peuvent y manger 2 menus à choix ou un pique-nique préparé à la maison. Ces derniers jours, l'on constate un attrait tout particulier pour aller acheter des pizzas dans des commerces environnants et venir les manger au restaurant. En plus du fait de consommer dans le restaurant de la nourriture achetée ailleurs, se pose le problème du volume des déchets que représente chaque pizza. Les cartons prennent de la place et doivent être évacués par le restaurateur. Dans ce contexte, il s'agira de trouver un dialogue et des solutions pour que la cohabitation et l'autogestion qui existe aujourd'hui puisse perdurer dans le respect du travail de chacun. Merci aux parents de veiller à rappeler aux enfants ces quelques règles de base. A noter que le restaurateur a eu la bonne réaction, puisqu'il a fait une semaine spéciale pizzas! Une enquête de satisfaction a à nouveau été faite: 165 personnes ont répondu, le taux de satisfaction atteint un excellent niveau avec des moyennes de près de 90%. Dans les critères sélectionnés, on trouve la qualité des menus, la variété, le service, l'accueil et l'espace du restaurant. L'enquête est à disposition auprès de Mme la Municipale. Merci à M. Christian Spahni et toute son équipe pour ces excellents résultats et le travail réalisé tout au long de l'année.
- **Relax Corner:** dès son ouverture à la rentrée scolaire d'automne, ce lieu a connu un franc succès. Les enfants aiment venir jouer, discuter, parfois faire la sieste. Un grand merci aux personnes de VIVAG et aux animateurs du CRL qui assurent 4 jours par semaine, une présence entre 12h00 et 13h30.
- **Travailleur social de proximité:** les soirées gym du samedi soir se poursuivent avec succès à Mauverney. Dès la rentrée de janvier, ces soirées seront organisées également aux Tuillières, en alternance, de façon à équilibrer le haut et le bas de la commune.

M. Michael Rohrer, municipal (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Police:** le 31 décembre, le Chef de poste actuel, l'adj. Daniel Ehinger quitte Gland pour Renens. Son remplaçant actuel, l'adj. Ronald Marendaz reprendra le poste. M. Marendaz a fait ses classes à Rolle et à Coppet avant de devenir l'adjoint de M. Ehinger. Bienvenue lui est souhaitée.

La Police cantonale vaudoise a lancé son système de plainte en ligne. Depuis le 10 décembre 2013, les Vaudois peuvent déposer eux-mêmes leurs plaintes en ligne si elles concernent les infractions les plus couramment enregistrées, soit le vol simple, les dommages à la propriété ou sur des véhicules, le vol de cycles, le vol ou la perte de documents d'identité. Cette procédure devrait représenter un gain de temps considérable pour les forces de l'ordre, comme pour les plaignants. Les personnes ont désormais la possibilité de remplir leur plainte en ligne mais devront, toutefois, la faire valider dans le poste de police ou de gendarmerie vaudois de leur choix.

- **SDIS:** Le projet d'association de communes qui regroupera les SDIS Gland-région et Serine a pris un peu de retard. Le préavis pour le regroupement des SDIS Gland région et Serine n'a ainsi pas encore pu vous être présenté, les modifications des statuts retenues par la Commission du feu suite au passage dans les commissions ad-hoc communales n'ayant pas encore été avalisées par les Services de l'État. Le préavis sera soumis lors du Conseil de février, probablement en préavis avec décision en une seule lecture, les statuts ne pouvant de toute façon plus être amendés selon la nouvelle Loi sur les communes.

- **TUG:** ce 10 décembre, suite à la remise du label "Cité de l'énergie", a été inauguré le nouveau bus hybride diesel-électrique et non au gaz comme annoncé par erreur lors du dernier Conseil. Ce bus entrera en fonction le 16 décembre. A cette occasion, les transports sur le TUG avec ce nouveau bus seront gratuits pendant toute la journée et un cadeau de bienvenue sera remis aux premiers utilisateurs du matin. Chacun est invité à en profiter pour faire le tour de notre ville dans ce nouveau véhicule. Le nouvel horaire entrera en vigueur le 15 décembre; il n'y a pas de changements pour le TUG par contre, il y en a 2 pour les lignes 835 et 836 avec ajout de bus le matin pour les pendulaires.

- **Naturalisation ordinaire:** accordée à Mmes et MM. Jacques De Kimpe, Monique De Kimpe, Cornelis Vermaak, Sejdi Rexhaj, Burbuqe Rexhaj, Diellza Rexhaj, Deolda Rexhaj, Erijon Rexhaj, Erblin Rexhaj.

- **Naturalisation facilitée:** accordée à Mmes Cynthia Lenoir et Nadia Oliveira Silva.

Conformément à l'art. 66 du Règlement du Conseil, le président poursuit avec les points restés en suspend lors de la séance du 10 octobre 2013:

6. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Line Gilliland «Pour un partage des eaux à Gland».

- M. Ghedira, rapporteur de la Commission technique de majorité, lit les conclusions recommandant de refuser la réponse municipale.
- M. Labouchère, rapporteur de la Commission technique de minorité, lit les conclusions recommandant d'accepter la réponse municipale.
- La discussion est ouverte.
- **M. Marandola:** dans le postulat, plusieurs communes se sont engagées dans le projet "Solidarit'eau", or dans les 2 rapports il n'est pas fait mention de quelle manière puisqu'il n'est pas possible de prélever de taxe sur une denrée alimentaire. Comment ont-elles fait?
- **M. Fargeon:** ces communes ont certainement mis une ligne dans leur budget, comme la Municipalité l'a fait pour l'ensemble des aides à l'étranger. Il est vrai qu'il n'est pas possible d'attribuer un centime additionnel spécifique dédié à une aide de ce type. La Municipalité ne dit pas qu'elle ne veut pas donner d'argent de ce côté-là, elle a des possibilités de le faire mais elle a aussi beaucoup d'autres choses, puis il reprend et relit la conclusion du préavis municipal. En Commission, il a été proposé que ces gens prennent contact avec des associations, la FEDEVACO ne traite pas que de l'eau. La Municipalité est

prête à mettre à disposition des associations des salles pour des exposés, le public viendra. Chacun pourra définir de quelle manière individuelle et responsable, il pourra apporter sa contribution pour des programmes sociaux, médicaux ou de santé, par exemple.

- **Mme Villaine:** peut concevoir que l'on privilégie l'aide individuelle à l'aide communale, mais regrette que la commune ne s'engage que pour des actions ponctuelles. Elle souhaite voir une ligne figurer dans le budget qui pourrait à l'avenir, permettre ce genre de projets.

- **Mme Gilliland:** remercie tout d'abord la Municipalité pour avoir versé Fr. 12'000.- pour les Philippines. *«La réponse de la Municipalité à mon postulat ne m'a pas trop étonnée, mais j'en suis évidemment très déçue. J'entends bien les arguments du rapport de minorité qui prônent la responsabilité individuelle. À raison d'un centime par mètre cube d'eau consommé, Gland soutiendrait Solidarit'eau pour moins de CHF 15'000.- par an, donc pour à peine plus d'un franc par habitant. J'ose espérer que les Glandois n'auraient pas le sentiment d'avoir rempli leur devoir de solidarité. En rien on ne dissuaderait la population de rester généreuse et de soutenir librement les nombreux projets existants. A Gland comme ailleurs en Suisse, toutes les conditions sont réunies pour avoir de bonnes ressources en eau. Des moyens financiers importants, mais encore suffisants ainsi qu'un savoir-faire technique très professionnel permettent à la population d'avoir accès à des services d'eau et d'assainissement de haute qualité. Cette situation est un privilège et devrait être une motivation pour apporter son soutien à ceux qui n'ont pas accès à ces services vitaux. L'accès à l'eau pour tous est un défi que le XXI^e siècle devra relever et la ville de Gland pourrait y participer à l'instar de tant d'autres communes de notre pays. Faire de Gland une « commune solidaire pour l'eau » même avec ce montant modeste de CHF 15'000.- contribuerait à la construction de puits, permettrait à des enfants de rester en bonne santé ou favoriserait la formation des femmes qui passeraient moins de temps à transporter l'eau sur de longues distances. Loin de moi l'intention de bouleverser les fragiles finances communales, ni de culpabiliser qui que ce soit ! Cependant, on parle régulièrement de sensibiliser la population à économiser l'eau. On pourrait aussi le faire par le biais de ce centime solidaire et symbolique. Donner une suite favorable à ce postulat serait une opportunité pour nous rendre encore plus conscients de la chance que nous avons de bénéficier d'une eau de qualité en tout temps».*

- Pour toutes ces raisons, Mme Gilliland ne peut accepter la réponse municipale et elle encourage les Conseillers à faire de même.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 33 oui, 23 non, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Gilliland «Pour un partage des eaux à Gland».

7. Postulat de Mme Jeannette Weber intitulé «Qu'entreprend la Municipalité contre le "littering" dans notre commune?».

- Le président passe la parole à Mme Weber pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.

- **M. Cretegny:** la Municipalité travaille déjà sur le sujet et les questions liées au "littering". Il faut accepter ce postulat car elle pourra donner des réponses dans les temps voulus.

- **M. Marandola:** informe que le Service de la Voirie de Lausanne a organisé dernièrement une exposition sur le "littering". Il invite la Municipalité à prendre contact avec la ville de Lausanne.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

8. Interpellation de M. Martial Cosandier «Schéma Directeur Gland/Vich – site 1C».

- Le président passe la parole à M. Cosandier pour le développement de son interpellation.
- La discussion est ouverte.
- M. Th. Genoud: il est difficile de donner des résultats sur une étude qui n'a pas commencé. La parcelle 436 est un début de relocalisation des activités de la Ballastière. Un groupe de travail comprenant des spécialistes de la mobilité, des urbanistes, des géomètres vient d'être mis sur pied. Au préalable, une petite étude doit être faite pour voir si le chemin directeur à l'heure actuelle, surtout le tracé de la collectrice est vérifié, confirmé ou s'il est nécessaire de faire une revisite de ce chemin avec les nouveaux éléments que l'on a, spécialement le schéma directeur de l'agglomération yonnaise, avec la RDU, les sorties autoroutières, tous ces paramètres qui sont arrivés depuis 2006 lors de l'acceptation du schéma directeur. Il est évident qu'au moment où la Municipalité a quelque chose à présenter sur ces projets, elle viendra devant le Conseil avec tous les éléments précis faisant peut-être l'objet d'une séance spéciale.
- M. Cosandier: souhaite avoir si possible un éclairage, avoir un délai, même si peut-être rien n'a bougé.
- M. Th. Genoud: il est difficile de donner un délai. Eikenøtt est en voie de finition. Le PPA La Combaz arrive à l'enquête publique pour l'été 2014, construction jusqu'en 2020 suivant les droits de superficie. C'est une continuité dans le développement qui est contrôlée. Le travail s'est déjà fait sur la relocalisation partielle d'une partie des activités de la Ballastière en réussissant à pousser des activités qui causent des nuisances, mais cela n'est pas fini, il y a des discussions avec Ronchi pour le concassage qui se trouve assez près de la Paix et du futur quartier de La Combaz. C'est tout un processus qui tend à calmer les habitations actuelles et futures. Y arrivera-t-on en 2015? Les développements sont plutôt pour 2020-2025.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président demande à M. Cosandier s'il accepte la réponse, celui-ci répond par l'affirmative.

Comme il est de tradition lors de la dernière séance de l'année, le président interrompt les délibérations pour un bref moment musical offert par 5 élèves des Ateliers Jazz et Musiques Actuelles du Conservatoire de Musique de l'Ouest Vaudois à Nyon, sous la direction de M. Daniel Verdesca. Les Ateliers Jazz, fondés en 1995, ont déjà participé à de nombreux festivals et concerts à Nyon, Yverdon ou Genève. Merci aux musiciens et à notre Municipalité pour son aide dans l'organisation de cet événement; puis les débats reprennent.

PREAVIS AVEC DECISION

9. Préavis municipal N° 54 relatif au budget de l'exercice 2014.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, apporte tout d'abord la précision suivante concernant la page 6 du rapport, 1^{er} paragraphe, la dernière phrase « Un plan de mobilité prévoit des revenus à hauteur de CHF 25'000.- pour des places de parc qui seront désormais payantes pour les bâtiments publics *et notamment pour le corps enseignant, ceci après que le Canton ait refusé le plan de mobilité soumis par Gland.* » est erronée; ceci pour plusieurs raisons: a) nous sommes au début d'une procédure et qu'aucun plan de mobilité n'a été effectué; b) ce n'est pas la tâche de la Municipalité que de faire un plan de mobilité pour le personnel de l'Etat de Vaud; c) l'information donnée à la Commission par M. le Municipal concernait Nyon et non Gland. A relever que d'autres localités ont introduit des places de parc payantes pour les bâtiments publics. Avec cette correction, le paragraphe est donc le suivant: «Un plan de mobilité prévoit des revenus à hauteur de CHF 25'000.- pour des places de parc qui seront désormais payantes pour les bâtiments publics. *La Municipalité souhaite mettre en place un plan de mobilité pour l'ensemble des utilisateurs des bâtiments communaux.* Puis, M. Barioni lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.

- M. Brauch: page 27, compte 350.3141.00, Entretien des bâtiments: 2014, Fr. 750'000.-; 2013: idem; 2012: Fr. 778'000.-, ne comprend pas pourquoi ce montant reste au même total et qu'il n'ait pas été augmenté. Il y a 2 bâtiments supplémentaires, beaucoup de travaux et le Service technique dit qu'il n'est plus possible de faire de réparations, faute d'argent sur ce compte.
- M. Collaud: c'est simplement pour avoir démarré trop fort au début d'année, c'est une question de planification. Il existe 2 possibilités de faire des rénovations: l'une, en inscrivant un montant dans le budget, lequel est amorti en une seule année; l'autre, la Municipalité établit des préavis qui sont amortis sur 30 ans. On ne peut pas prendre le montant de Fr. 750'000.- seul, mais plus ce qu'il y a à d'autres endroits. Il faut regarder sur l'ensemble des années le nombre de préavis effectué pour des entretiens. Typiquement, le préavis 44 est de la rénovation et n'est pas dans le budget parce qu'il est amorti sur 30 ans.
- M. Cosandier: les impôts frontaliers de 1,5 Mio ne sont pas encore encaissés comme annoncé dans les communications municipales, mais, faut-il considérer qu'ils sont payés ou dans le budget, c'est sur 2012?
- M. Collaud: il y a toujours une année de décalage concernant les impôts des frontaliers et de rappeler le processus: février 2013, la Bourse a envoyé un courrier à toutes les sociétés qui doivent donner la masse salariale payée l'année précédente, soit 2012 puis, le montant total est envoyé à Lausanne qui récolte l'ensemble du Canton, ensuite à Berne qui totalise l'ensemble de la Suisse et fait suivre à Paris, là, une répartition est faite et un certain montant est envoyé à Berne qui le répartit entre les différents cantons, lesquels le répartissent aux communes. Actuellement, il y a des blocages politiques, des négociations sont en cours, les informations sont à venir dans les prochains mois pour 2013. Si rien n'est reçu en mars 2014 pour l'année 2012, cela veut dire que dans les comptes 2013, il y aura Fr. 0.-.
- M. Ghedira: constate une augmentation de la taxe forfaitaire des déchets pour les entreprises entre 2013 et 2014 assez importante, de Fr. 115'000.- à 160'000.-, d'où vient ce chiffre?
- M. Collaud: lors de l'élaboration du premier budget, le montant a été sous-estimé par manque de toutes les indications. Les factures ont été envoyées tôt et il a été possible d'apporter les corrections. La Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales travaille actuellement sur les recours faits par les personnes physiques et par les entreprises.
- M. J.-Ph. Genoud: comment est calculé la rétrocession sur les sacs vendus dans les commerces?
- M. Fargeon: l'entreprise Petroplast Vinora AG vend les sacs aux entreprises inscrites au Registre du commerce. Le nombre est connu par commune, y compris pour les centrales des grandes surfaces. Tout est repris chez Tridel, où il y a un organisme financier qui détermine exactement la région et le périmètre, en relation avec le tonnage fait selon les communes du périmètre qui ont instauré la taxe aux sacs. La rétrocession est doublement vérifiée entre le périmètre et les transporteurs qui ont la tare sur leurs véhicules. Des communes ont démarré en janvier 2013, certaines sont arrivées en cours d'année, d'autres le seront en janvier 2014. Des périmètres commenceront aussi en janvier 2014 et d'autres un peu plus tard. Les révisions sont faites à chaque fois pour vérifier dans quel périmètre doit être affecté ces rétrocessions. La rétrocession est équivalente au niveau du prix du tonnage; après elle est attribuée aux différents périmètres et communes. C'est assez complexe. Ce sont des municipaux qui ne font pas partie des Conseils d'administration des différentes sociétés périmètres qui doivent vérifier, non pas dans les leurs, mais dans les autres. Pour l'instant, la première partie est faite, les 3^e et 4^e versements sont encore à venir à cause de toutes les vérifications.
- M. Cosandier: demande des explications, page 2 du préavis où il est mentionné: «*Les changements prévisibles de la fiscalité des entreprises auront sur les prochaines années un influence non négligeable sur nos recettes fiscales*».
- M. Collaud: actuellement une étude est en cours, d'abord à la Confédération, puis ensuite auprès des cantons, pour un taux unique. Ces trois dernières années, le taux d'imposition pour le capital a été décidé à la baisse au niveau cantonal, il a été divisé par 3 et les communes ne font que subir. Les villes suisses se sont réunies et estiment que, y compris les grandes multinationales, la perte fiscale pourrait s'élever jusqu'à 10 Mia au total, cela sur l'ensemble de la Suisse. Au niveau de Gland, par rapport au montant que nous avons, un peu plus de 3 Mio de recettes fiscales, un 10% de baisse représente Fr. 300'000.-; un 20% de baisse représenterait 1 point d'impôts. Pour le moment, il n'est pas possible de

dire quelles seront les influences réelles que l'on aura, vu les négociations encore en cours; tant que l'on n'a pas de taux, on ne peut pas dire ce qu'il en sera.

- M. Ghedira: aimerait plus de précisions concernant la taxe d'entreprise. Dans le budget, il s'agit d'une augmentation de 40% des entreprises pour l'année prochaine, mais celles de cette année n'ont pas toutes été taxées. Il semblerait que la moyenne des cas traités par la Commission de recours verraient plutôt une diminution de cette taxe et que les sociétés écran ou boîtes aux lettres seront l'année prochaine dans un régime plus clair.
- M. Collaud: ne peut répondre pour le moment. La Commission de recours rend une décision, que la Municipalité étudie et qu'éventuellement, elle peut attaquer au niveau du Tribunal si elle n'est pas d'accord. Impossible aujourd'hui de dire qui a raison. Dire que le montant de Fr. 160'000,- est très haut, on ne sait pas, vu que l'on s'est basé sur des éléments actuels. Tant qu'il n'y a pas de décision, c'est ce chiffre-là qu'il faut prendre. Il n'est pas possible d'anticiper des éléments que la Commission de recours pourrait proposer et il n'est pas possible de savoir le nombre de sociétés nouvelles qui vont arriver. La Municipalité s'est basée uniquement sur ce qui a été facturé sans tenir compte des départs et des arrivées. Ce n'est qu'un budget, on verra à la fin de 2014, le montant exact.
- M. Labouchère: demande à la Municipalité de clarifier sa position. La Municipalité fait part d'un message de prudence dans son communiqué de presse et aussi par rapport à l'article paru dans "La Côte", en particulier avec l'accueil de la petite enfance avec une augmentation de Fr. .- par an et en même temps lors du dernier Conseil, elle fait une proposition d'achat d'un terrain, acceptée par les Conseillers, où il est dit qu'il s'agit d'une réserve dans le Plan d'investissement pour pouvoir accéder à ces opportunités. D'un côté, il y a un message de prudence maintes fois réitéré et de l'autre, on pousse à la dépense juste parce qu'il s'agit d'une opportunité.
- M. Collaud: ceux qui ne veulent pas d'impôts doivent refuser tous les préavis. Ceux qui veulent faire avancer la ville doivent se demander si c'est bien ou pas. Lorsque l'on a une croissance par exemple de 10%, on sait qu'il y a des paliers; on ne peut pas passer de 12'000 à 13'200 habitants en restant avec les mêmes infrastructures, les besoins dans différents domaines sont là. Les chiffres concernant Eikenøtt ne sont pas encore connus. Il faut savoir qu'il existe 3 zones: revenus bas ou à zéro, revenus moyens et on a besoin de revenus hauts. Si un décalage se fait au niveau de cette évolution, il faut faire attention. Dans l'arrêté d'imposition, un tableau montrait que sur les douze dernières années, la moyenne des communes du district avait eu l'augmentation de 20 points de la valeur du point d'impôts par habitant. La commune de Gland a eu la moitié, donc on voit que, momentanément, il y a eu un glissement de ces trois parties un petit peu vers le bas; malgré tout, il y a des infrastructures à faire. Si la Municipalité estime qu'elle doit maintenir un certain niveau de qualité vie, automatiquement, elle doit faire des investissements et il faut accepter que pour ces investissements il y aura des augmentations qui peuvent être au niveau de la charge fiscale. Après, quelle est la charge fiscale acceptable? Sur l'ensemble des 11 villes du canton, Gland a une des charges fiscales les plus basses, une commune est au même niveau, Nyon est plus bas. Gland est bien placé et a une marge de manœuvre. Par rapport à Coinsins, Bursinel, Dully, Founex, Gland est un peu plus haut, mais il ne faut pas oublier que l'on paie un peu plus de 150 points au niveau du Canton; 4 points de différence cela représente 2% de différence sur la facture finale, une personne qui paie Fr. 10'000,- serait à Fr. 10'200,- et la Municipalité pense que c'est acceptable. La Municipalité ne veut pas rester à ne rien faire, elle est persuadée qu'il faut continuer à investir dans l'intérêt des citoyens, il y a des charges fixes et des charges d'investissements. Il faut savoir que pour certaines choses, ce n'est pas la Municipalité qui décide mais le peuple qui a décidé et il faut mettre en place ce que les citoyens ont voté sur le plan suisse ou cantonal. La marge de manœuvre n'est pas toujours aussi importante. La Municipalité dit il faut faire attention, en lâchant tout on irait vers une hausse fiscale et ce n'est pas ce qu'elle veut, rien faire elle ne le veut pas non plus.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N°54 relatif au projet de budget de l'exercice 2014, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de charges de Fr. 1'165'792.-.

PREMIERE LECTURE

10. Préavis municipal N° 55 relatif à la réorganisation des Etablissements scolaires de Gland en lien avec l'harmonisation cantonale (HarmoS).

• La séance est agendée le 8 janvier 2014 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Martial Cosandier, les Verts. *Membres:* Gilberte Corbaz, GdG, - Emilie Chitra, PLR, - Marcel Brauch, Soc – Yves Clerc, UDC.

+ la Commission des Finances.

• La discussion est ouverte.

• M. Gallay: *«A la lecture du préavis 55, dont la rédaction est nette, claire et précise, j'ai cherché une information que je n'ai pas trouvée: La participation du Canton aux frais engendrés par la réorganisation des écoles... J'ai l'impression qu'une fois encore, les communes doivent financer les idées de nos éminences grises de Lausanne. S'il est vrai que les citoyens ont accepté cette énième réforme scolaire appelée «harmonisation», les coûts imputés aux communes ont été soigneusement occultés au moment de la campagne. Lorsque les opposants à cette réforme ont osé émettre un doute quant à son financement, ils ont été balayés... Connaissez-vous un autre système, dans lequel lorsqu'un exploitant d'une entreprise change le mode de fabrication d'un produit, le propriétaire des locaux en supporte les frais? L'article sur les finances de notre ville paru le 11 décembre dans le journal "La Côte" commence par la phrase de notre municipal des finances Daniel Collaud, je cite: «GLAND va devoir contrôler rigoureusement ses dépenses». La liste des souhaits du CoPil composé des directeurs des Etablissements et de la Direction générale de l'enseignement, des ressources humaines et de la Municipalité ressemble beaucoup aux listes que nos enfants adressent au Père Noël.*

Je demande à ce que la Commission apporte dans son rapport les réponses aux questions suivantes: Combien a coûté à la commune de Gland la réforme précédente appelée EVM pour Ecole Vaudoise en Mutation? Système qui a été supprimé par la petite porte sans aucun retour, ni analyse transmise aux citoyens. Quelles sont les montants relatifs à l'implémentation «stratégique» voulu par la réforme de l'enseignement? Quelles sont les montants de l'ordre du «confort»? Est-ce que nous n'en ferions pas trop? Est-ce que les solutions proposées sont adaptées? Pour exemple: la réparation des écrans d'information aux Tuillières pour un montant de Fr. 30'000.-. Est-ce qu'un panneau ne serait pas suffisant? Pourrions-nous envisager de procéder par étape? A combien se monte l'entretien annuel des solutions proposées? Que se passerait-il si ce préavis était refusé?

Mesdames Messieurs les Conseillers, «GLAND va devoir contrôler rigoureusement ses dépenses» POUR RAPPEL, GLAND, c'est nous!

Il en est de notre responsabilité et de notre devoir de nous poser les bonnes questions».

• Mme Girod: Gland, c'est nous, mais les écoles, c'est aussi nos enfants. Si la Municipalité doit avoir un message de prudence par rapport aux finances et que l'on décide de ne plus investir pour nos enfants, c'est une société mal "barrée". Les questions posées seront débattues en Commission. Cette réorganisation a été étudiée d'une manière précise et détaillée. Le confort n'a pas fait partie de nos visions premières contrairement à ce que l'on pourrait imaginer. Il s'agit de planifier l'organisation de la carte scolaire sur Gland d'une manière coordonnée et cohérente. La Municipalité a profité de reconsidérer les bâtiments scolaires. Les Perrerets ont 40 ans et dès que l'on s'attaque à des travaux, cela a des prix conséquents. Les écrans d'information existent, sauf qu'ils ne fonctionnent plus et dans la réorganisation, il serait important qu'ils fonctionnent. Du moment qu'un préavis est fait, on profite de faire certains entretiens.

- Mme Labouchère: ce n'est pas une seule réforme qui est mise en place, mais 2, voire 3. Il y a le Concordat intercantonal HarmoS qui réunit tous les cantons romands et qui permet une mobilité des élèves à l'intérieur de toute la Suisse romande, on ne vit pas toute sa vie dans le même endroit. Il est important d'avoir une coordination à ce niveau-là. La Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) a été acceptée par le peuple et la volonté populaire doit être mise en œuvre. Ce qui est proposé l'est de façon raisonnable et cohérente, elle anticipe aussi la mise en œuvre de la journée continue à l'école plébiscitée par plus de 70% des Vaudois, il y a 4 ans et qui demande d'intégrer cela dans la vie scolaire. La Municipalité a certainement tenu compte de tous ces éléments.
- Mme Girod: la Municipalité a aussi intégré dans les montants cités une vision de l'évolution démographique avec l'arrivée de futurs élèves provenant du quartier d'Eikenøtt.
- M. Vallat: il y a des conséquences fâcheuses pour les communes afin de s'adapter aux exigences de HarmoS et LEO. Il regrette en tant que député et à titre personnel que cette réforme n'ait pas été clarifiée au point de vue des investissements et de leurs conséquences sur les communes. Pour Gland, c'est particulièrement raisonnable, mais pour d'autres petites communes cela se chiffre en millions.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Préavis municipal N° 56 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration du projet de construction du nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF.

- La séance est agendée le 8 janvier 2014 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Samuel Freuler, GdG. *Membres*: Cyril Gallay, GdG, - Manfred Schumacher, GdG, - Claudine Deprez, PLR, - Marek Swierkosz, PLR, - Stella Motta Larrivé, Soc – Anita Waeber, Soc – Patrick Uebelhart, les Verts, - Pascal Regazzoni, UDC.
+ la Commission des Finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

12. Réponse municipale au postulat de Mme Valérie Cornaz-Rovelli intitulé «Stationnement vélos et Vélo-station».

- La séance est agendée le 7 janvier 2014 à 19h00. S'agissant d'étudier cette réponse, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Jacques Tacheron, PLR. *Membres*: Olivier Moulin, GdG, - Larry Sarrasin, Soc – Valérie Cornaz-Rovelli, les Verts, - Yves Clerc, UDC.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Rapport intermédiaire d'activités de la Commission de gestion pour l'année 2013.

- M. Ghedira, rapporteur de la Commission de gestion, lit les conclusions et les vœux.
- La discussion est ouverte.
- Mme Cornaz-Rovelli: a lu avec attention le rapport intermédiaire de la Commission de gestion sur les transports urbains glandois (TUG) et demande: «Si la Commission a eu entre ses mains le document établi pour son 7^e FORUM, le 18 avril 2013, par le groupe Mobilité de l'Association "Vivre ensemble à Gland". Des questions pertinentes ont été posées, entre autres:

Avec le nouvel horaire du TUG, certains arrêts stratégiques pour les seniors ont été supprimés, comme l'arrêt direct à la Migros, à la poste, au poste de police ou au bâtiment de l'Administration. Pour qui prend le train, surtout en direction de Lausanne, l'arrêt de bus "Gare Sud" est très éloigné des quais. Le temps de la correspondance entre les bus et les trains CFF est souvent trop limité, notamment pour des seniors à mobilité réduite.

Je pense que les personnes qui œuvrent dans cette Association méritent d'être entendues et j'aurais trouvé intéressant que la Municipalité, qui a reçu le document complet, le transmette à la Commission de gestion pour qu'une réponse ou des explications puissent y être apportées dans ce rapport intermédiaire. Je soutiens le vœu de la Commission de faire une étude de satisfaction auprès de tous les usagers. Il est important que ce critère soit pris en considération».

- M. Lock: informe qu'il déposera, suite à ce rapport et avec l'appui de la majorité des membres de la Commission de gestion, un postulat qui reprendra les vœux exprimés ce soir.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. Interpellation de Mme Régina Bovet concernant un jardin éducatif.

- Le président passe la parole à Mme Bovet pour le développement de son interpellation.
- La discussion est ouverte.
- M. Bovet: ne comprend pas la position de la Municipalité dans sa réponse à Mme Wakeman. Ce projet de jardin familial s'inscrit dans la politique énergétique prônée par le label "Cité de l'énergie", à savoir améliorer la qualité de vie des habitants ainsi que la protection du climat. C'est exactement ce que souhaite améliorer Mme Wakeman soit, éduquer les enfants et les adultes à manger sainement des légumes de saison et ainsi éviter les grandes distributions proposant des produits contenant des pesticides, ou qui ne sont pas de saison ou locaux et qui amènent à plus de pollution par les transports incessants.
- M. Cretegnny: la réponse sera donnée lors du prochain Conseil.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. Divers (10 octobre et ceux de ce jour) + propositions individuelles.

- M. Calabrese: se fait le porte-parole de Mme Katia Annen, excusée. Tout le monde sait qu'être paysans de montagne n'est pas une tâche facile, c'est pour cela qu'elle a choisi de proposer de donner le jeton de présence à une cause de notre pays. Depuis 1943, l'Aide Suisse aux Montagnards est une organisation financée exclusivement par des dons. Cette dernière s'est fixée pour objectif d'améliorer les bases d'existences et des conditions de vie dans les régions de montagne. Elle contribue au développement et à la sauvegarde du patrimoine régional ce qui permet de lutter contre l'exode rural. Merci de faire bon accueil à cette proposition.
- Mme Weber: souhaitait offrir le jeton à l'Association "Objectif vaincre l'autisme" à Gland. Du fait de la proposition précédente qu'elle soutient, elle désire que sa demande soit reportée au Conseil de décembre 2014. Elle suggère que les chefs de groupe se contactent avant ou qu'il y ait éventuellement un tournus afin de proposer l'attribution du jeton de présence.
- Mme Labouchère: informe, en tant que membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales, que la Commission a reçu la plupart des recourants, quelques-uns le seront encore début janvier 2014 et les décisions seront rendues dans le courant du même mois. Elle demande à la Municipalité, même si elle est consciente que cela peut être de la cogestion, d'essayer d'éviter d'envoyer les factures 2014 aux recourants avant qu'ils n'aient reçu leur décision. Merci de prendre en considération cette requête.
- M. G. Grandjean: «La réponse de M. Genoud à mon interpellation concernant le PPA de la zone verte de la Ballastière ne répond en grande partie pas à mes attentes. Ma plus grande interrogation concerne d'abord les raisons qui ont amené la Municipalité à ne pas entreprendre les démarches pour le transfert de la parcelle des CFF au domaine communal, comme le prévoyait le préavis. Je souhaite également que le Conseil soit informé des intentions du Service «Biodiversité et Paysage» car

actuellement, il me semble que l'on favorise uniquement la propagation des ronces. Pour le dernier Conseil, le Service de l'urbanisme avait préparé une réponse qui n'a pas été distribuée aux Conseillers. Ce que je trouve regrettable car cette réponse comprenait: 2 pages d'explications du Service de l'urbanisme, des plans et 2 pages de copies d'extraits du rapport de M. Maibach biologiste qui, sur demande du Service "Biodiversité et Paysage" a fait une expertise du site en 2006. Le rapport du Service de l'urbanisme reprend les explications de M. Genoud concernant les restrictions à respecter par rapport aux équipements prévus dans le PPA de cette zone verte et les mesures à mettre en place en relation avec le PPA de la Combaz. Mais le dernier paragraphe de ce rapport ouvre une porte: "Une bande de 4 m. sera néanmoins réservée du côté opposé au biotope pour permettre l'aménagement de parcours piétons, cyclistes et d'accès pour les services". D'autre part, le rapport du biologiste note "qu'il serait opportun et urgent (entre autres mesures) de procéder au nettoyage complet de toute la dépression avec le retrait des déchets (ordures, bidons, etc...), de garantir les potentialités d'accueil par des débroussaillages et des curages sectorielles". C'était urgent en 2006. Je constate que 7 ans après cette expertise, aucune de ces mesures n'a été mise en pratique. Quel avenir pour ce site? J'estime personnellement que la commune doit s'engager dans son entretien. N'oublions pas que notre ville a la chance d'abriter les sièges du WWF et de l'UICN. C'est aussi une parcelle de 21'000 m² située sur une partie du territoire communal qui est appelée à beaucoup se modifier ces prochaines années. C'est donc un PPA important qui n'a pas été mis en œuvre. Le Conseil doit être renseigné sur les raisons qui ont conduit à cette situation. J'envisage donc le dépôt d'un postulat sur le sujet lors d'un prochain Conseil. Lors de la séance de préparation du GDG, une grande partie des membres a soutenu cette intention».

- **Mme Cornaz-Rovelli:** lors d'une rencontre entre les présidents de groupe, nous avons constaté que nous avons les mêmes interrogations concernant le Marché de Gland. Qui gère et prend les décisions de ce marché saisonnier? Serait-il possible d'envisager la mise à disposition d'un emplacement où les partis pourraient être réunis, ensemble, afin de pouvoir expliquer le rôle du Conseil communal, les préavis importants en cours et sympathiser avec la population glandoise? Commerçants glandois et régionaux plus représentés avec des produits de locaux et de saison. Finalement redynamiser son emplacement à Mauverney, la Place de la gare, afin d'animer notre ville dans son ensemble. Depuis ces débuts l'endroit est le même, serait-il au moins possible de se poser la question?
- **M. Tacheron:** lors du Conseil communal du 10 décembre 2009, Mme Cl. Bovet constatait que: «cette année, les lumières de Noël dans les rues ont été allumées plus tard que les précédentes; elle saluait cet effort, car d'une part, c'est une économie d'énergie et d'autre part, Noël se retrouve en décembre.». Cette année, le 11 novembre, ce n'était pas Noël en décembre, parce que dès cette date les éclairages dans nos rues étaient déjà opérationnels. Certes cela ne consomme pas beaucoup puisqu'il s'agit d'ampoules à LED, mais on n'a fait qu'avancer une fois de plus les Fêtes de Noël. Ne vaudrait-il pas mieux laisser cela aux commerçants ayant des intérêts bien précis pour illuminer si tôt? Pourquoi ne pas repenser la pose des décorations de Noël pour l'année prochaine?
- **M. Fargeon:** il est vrai que la pose s'est faite tôt. C'est la Voirie qui s'en occupe en collaboration avec la S.E.I.C. qui relie le tout au le réseau électrique. La S.E.I.C. s'occupe aussi de 6 communes qui doivent être éclairées pour les Fêtes de Noël. Il faut savoir que la Voirie peut aussi avoir d'autres interventions à faire: neige ou activités usuelles. Cela a une certaine qualité, pas que pour les commerçants, mais aussi pour les communes.

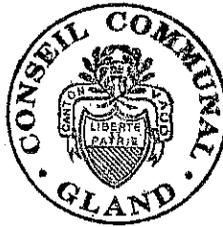
La parole n'étant plus demandée, le président présente ses meilleurs vœux pour les Fêtes de fin d'année et comme le disent les Italiens "Buona fine, buon principio". Il donne rendez-vous au 13 février 2014 à 19h30 pour la prochaine séance du Conseil communal, puis clôt celle de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h38.

Pour le Bureau de Conseil communal:

Le président:


Moritz de Hadeln



La secrétaire:


Mireille Tacheron

Annexes:

- Postulat de Mme J. Weber intitulé «Qu'entreprend la Municipalité contre le "littering" dans notre commune?».
- Interpellation de M. M. Cosandier «Schéma Directeur Gland/Vich – site 1C».
- Interpellation de Mme R. Bovet, concernant un jardin éducatif.

12 décembre

Postulat déposé au conseil communal le ~~10 octobre~~ 2013

Qu'entreprend la municipalité contre le « littering » dans notre commune ?

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les conseillères et conseillers,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Force est de constater que des déchets traînent partout et que cela ne reflète pas la meilleure des images pour notre commune ; je me permets d'intervenir à ce sujet.

Il y a quelques temps déjà, notre collègue M. Lino Finini est intervenu pour stipuler la problématique des déchets laissés à la plage.

Nous retrouvons les mêmes problèmes autour de la gare, ou les gens laissent des bouteilles, des paquets de cigarettes, des emballages de nourriture et j'en passe.

Même scénario au skatepark et aux alentours des écoles.

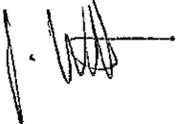
Dans plusieurs quartiers on observe régulièrement des déchets de toute sorte (meubles, télévisions etc.) à côté des containers.

Cette situation peut générer un sentiment d'insécurité et de négligence vis-à-vis de la population.

C'est les raisons pour lesquelles je demande à la municipalité de nous faire un rapport qui mentionne les mesures qui seront entreprises, ainsi que de chercher des solutions afin de remédier à ces problèmes de littering et nous proposer des actions concrètes.

Je vous remercie de votre attention

Jeannette Weber



Gland, le 10 octobre 2013

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

En 2008 la Municipalité présentait dans son préavis n° 43 une demande de crédit pour un montant de CHF 87'750.- sur CHF 195'000.- au total, relatif à l'établissement d'une étude de faisabilité comprenant une étude préliminaire en améliorations foncières (AF) et une étude d'aménagement du territoire (AT) dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur intercommunal Gland/Vich. Le périmètre géographique concerné englobait le sud du village de Vich et une grande partie de l'ouest de Gland.

En collaboration avec le canton et la commune de Vich, l'issue de cette étude AF-AT avait pour objectif de définir le choix des outils d'aménagement (Plan partiel d'affectation ou autre), l'arrêté des périmètres de planification, la position définitive de la collectrice, la localisation des espaces publics, les principes par chantiers sectoriels et transversaux sans oublier la position des propriétaires.

Dans le préavis n°41 présenté en février dernier, force est de constater que ce projet réapparaît dans sa conception originale apparemment avec le même tracé. A notre connaissance, les résultats de l'étude précitée n'ont jamais été communiqués. Nous avons pourtant demandé à plusieurs reprises à la Municipalité de nous faire un point de situation plus détaillé sur l'état d'avancement de ce projet.

Lors de la séance du Conseil du 13 septembre 2012, la présentation par la Municipalité du préavis n°33 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la relocalisation partielle de certaines activités de la Ballastière laisse à supposer que la Municipalité a une vision beaucoup plus précise de l'aménagement de cette zone qui devrait figurer dans le nouveau plan directeur communal qui semble être à bout touchant comme mentionné dans le préavis n°45.

Au vu de ce qui est précité, vous comprendrez qu'il est nécessaire à l'aube de la révision du plan général d'affectation, de nous apporter davantage d'éclairage sur cette zone qui est appelée à abriter env. 5000 habitants supplémentaires.

Aussi, nous demandons à la Municipalité :

- que les résultats de l'étude AF-AT soient communiqués aux Conseillers.
- une communication aux conseillers sur le projet pôle 1C dans sa globalité avec ses perspectives d'évolution ;
- enfin, un état de situation sur les coûts globaux depuis la genèse de ce projet jusqu' à ce jour.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre notre demande en considération.



Pour le groupe des Verts de Gland
Martial Cosandier

Interpellation concernant un jardin éducatif.

Au printemps 2013, Madame Suzan Wakeman de l'association jardins éducatifs de la Côte contactait par mail la Municipalité afin de lui présenter un projet.

Il s'agissait d'un jardin éducatif et participatif, à l'attention des élèves de Mauverney encadrés de bénévoles de tous âges où les habitants du quartier pourraient se retrouver. La fondation Equiterre a accompagné divers projets de ce type à Genève qui connaissent un grand succès.

Plusieurs échanges ont eu lieu par mails ou courriers et en juillet, Madame Wakeman informait la Municipalité que la SEIC mettait un terrain à Mauverney à disposition de l'association. Elle précisait que des enseignants étaient prêts à s'engager et demandait à la Municipalité si elle pouvait soutenir le projet, notamment le processus participatif et l'aménagement du terrain.

Le 8 novembre, la Municipalité répondait brièvement et négativement «Nous portons à votre connaissance que la ville de Gland ne participera pas à ce projet malgré la qualité de celui-ci. En effet, il ne nous est pas possible de répondre favorablement aux nombreuses sollicitations qui nous sont présentées»

Si les échanges de mails et de courriers ont été des plus cordiaux, cette brève dernière réponse négative m'interpelle.

Comment se fait-il qu'entre le 25 juillet et le 8 novembre la Municipalité n'ait pas jugé utile de rencontrer cette personne engagée et sérieuse, ainsi que les membres du comité, dont le projet s'inscrit dans le développement durable prôné par la commune ?

Gland, le 12 décembre 2013

Pour le PS

Regina Bouet.